

Monsieur Jean-Pierre Pouyet  
Président de la commission d'enquête  
Préfecture de l'Isère  
Bureau de l'Urbanisme-Enquête Rocade Nord  
12, place de Verdun-BP 1046  
38021 Grenoble Cedex 1

Paris, le 27 novembre 2009

Lettre recommandée avec A.R.

Objet : Projet de construction d'un viaduc dans les abords de la Casamaures,  
classée au titre des monuments historiques,  
située sur la commune de Saint-Martin-le-Vinoux, en Isère

Monsieur le Président,

La Demeure Historique, association reconnue d'utilité publique qui représente trois mille monuments privés protégés au titre du Code du patrimoine ou susceptibles de l'être, veille notamment à ce que l'environnement de notre pays soit préservé.

Un courrier émanant de notre adhérente Madame Christiane Guichard, propriétaire de la Casamaures située sur la commune de Saint-Martin-le-Vinoux dans le département de l'Isère, nous alerte sur le projet d'un viaduc enjambant l'Isère de 1 500 mètres de long, surmonté de deux tubes à 26 mètres de hauteur, prolongé d'un tunnel sous la Bastille.

Ce projet de viaduc prévu à 20 mètres de la parcelle de la Casamaures (dans l'ancien parc du XIXe), se situe à l'intérieur du périmètre de protection de 500 mètres de cet ensemble protégé. Depuis 1986, le classement au titre des monuments historiques de la Casamaures, par le Ministère de la Culture, a institué « une servitude d'utilité publique », classement qui a été étendu aux jardins en terrasse et à l'orangerie le 19 mars 1992.

Cette protection atteste l'intérêt historique et artistique de cet ensemble au regard du Patrimoine régional de Rhône-Alpes et du Patrimoine national, la Casamaures étant non seulement l'un des rares palais se style orientaliste de France, mais aussi le plus ancien monument français réalisé en ciment moulé ou « or gris », (ancêtre du béton sans armature métallique).

Cette protection au titre des monuments historiques n'est absolument pas respectée par ce projet démesuré. S'il était réalisé, le Code du Patrimoine en serait bafoué.

Ce projet porterait gravement atteinte à l'environnement de ce site en créant de très graves nuisances sonores et atmosphériques. La covisibilité du fait de la proximité des aménagements entraînerait une destruction visuelle du paysage.

De plus, sa mise en œuvre fragiliserait la solidité de cette architecture en ciment armé, dont les fondations sont ancrées sur trois étages sur le rocher de la Bastille.

Enfin, la présence de ce viaduc ne manquerait pas de rompre le charme de cet ensemble protégé du XIXe siècle, que la propriétaire s'efforce de préserver depuis 28 ans, et qu'elle ouvre au public, avec l'association culturelle, accueillant près de 3000 visiteurs par an.

Nous nous opposons donc à ce projet dont l'utilité publique est contestable, car il menace la conservation et la pérennisation de ce monument ouvert au public.

S'il voyait le jour, ce serait un précédent fort regrettable entre les aménageurs du territoire et les défenseurs du Patrimoine, avec un écho très néfaste au plan national.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.



Jean de Lambertye  
Président

Copies à : Madame Christiane Guichard  
Propriétaire de la Casamaures

Madame Marie Bardisa  
Conservateur Régional des Monuments Historiques  
à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Rhône-Alpes

Monsieur Alain Becmeur  
Architecte des Bâtiments de France,  
Chef du Service Départemental de l'Architecture  
et du Patrimoine de l'Isère

Monsieur Alain Tillier  
Architecte en Chef des Monuments Historiques